

MARCHE PUBLIC DE SERVICES



Commune de Audierne
RENOVATION DE L'ECOLE PIERRE LE LEC
POUR LA FUSION DES ECOLES

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

ACTE D'ENGAGEMENT

Vérifica

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

SOMMAIRE

ARTICLE 1	IDENTIFIANTS	3
ARTICLE 2	OBJET DU MARCHÉ	3
2.1.	LE MARCHÉ, CONCLU AVEC LE "MAITRE D'ŒUVRE" DONT L'OFFRE A ÉTÉ RETENUE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR, EST UN MARCHÉ DE "MAITRISE D'ŒUVRE" RELATIF A :	3
2.2.	LES MISSIONS CONFIEES AU TITULAIRE DU PRÉSENT MARCHÉ SONT :	3
ARTICLE 3	CONTRACTANT UNIQUE	5
ARTICLE 4	CONTRACTANTS GROUPES	7
4.1.	AVANCE	8
ARTICLE 5	DOCUMENTS CONTRACTUELS	8
ARTICLE 6	OFFRE	9
6.1.	MOIS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX DU MARCHÉ	9
6.2.	VARIATION DES PRIX	9
6.3.	MONTANT DU MARCHÉ	9
ARTICLE 7	DELAIS D'EXECUTION	10
ARTICLE 8	PAIEMENTS	11
8.1.	LES MODALITES DU REGLEMENT DES COMPTES DU MARCHÉ SONT SPECIFIEES AU CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)	11
8.2.	LE PRÉSENT ENGAGEMENT NE VAUT QUE SI L'ACCEPTATION DE L'OFFRE EST NOTIFIEE AU CONCEPTEUR DANS UN DELAI DE CENT VINGT JOURS (120) A COMPTER DE LA DATE LIMITE DE RECEPTION DE L'OFFRE.	12

ARTICLE 1 IDENTIFIANTS

Pouvoir adjudicateur : Maître d'Ouvrage	Commune de Audierne
Adresse postale	12 quai Jean Jaurès 29 770 AUDIERNE

ARTICLE 2 OBJET DU MARCHÉ

2.1. Le marché, conclu avec le "Maître d'œuvre" dont l'offre a été retenue par le Pouvoir adjudicateur, est un marché de "maîtrise d'œuvre" relatif à :

La réhabilitation de l'école Pierre Le Lec (école maternelle, école élémentaire, restauration scolaire, salle de sport).

Découpage en tranches de la mission :

- Tranche ferme :
 - Etudes depuis la phase DIAG jusqu'à la consultation des entreprises pour la totalité des travaux.
 - Suivi des travaux rénovation école Pierre Le Lec + salle de sport + aménagements des cours et préaux + restauration scolaire + accueil périscolaire Esquibien + cheminement Nord reliant rue Guesno et venelle Anatole Le Braz. → des phases administratives de travaux pourront être déterminées pour faciliter et optimiser les demandes de financements par la Maîtrise d'Ouvrage
- Tranche optionnelle :
 - Suivi des travaux aménagement du Quai Anatole France pour création de stationnement

Le titulaire du marché est le maître d'œuvre.

2.2. Les missions confiées au titulaire du présent marché sont :

Une mission diagnostic (DIAG)

Une mission de base constituée de :

- Esquisse
- Avant-projet sommaire (APS)
- Avant-projet définitif (APD)
- Projet (PRO)
- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Mission EXE
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Assistance lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement (A.O.R.)

Des missions complémentaires :

- La réalisation des plans de synthèse et organisation de la cellule de synthèse (SYNTH)

- La mission de base intègre la coordination SSI
- Etude pour l'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques
- Identification et estimation des travaux éligibles aux CEE
- Etude pour la récupération d'eaux pluviales
- Evaluation des coûts de maintenance et d'exploitation
- Etude de faisabilité technique et économique des solutions d'approvisionnement en énergie de la construction dans le cadre du dossier permis de construire

Seront également à prendre en compte dans la mission de maîtrise d'œuvre les prestations suivantes :

- Le récapitulatif standardisé d'étude thermique simplifié à réaliser en phase APD pour le dépôt du permis de construire (Contenu et format décrits à l'annexes 2 et 3 de l'arrêté du 11 octobre 2011)
- L'étude de faisabilité énergétique sur les approvisionnements en énergie à réaliser en phase APD pour le dépôt du permis de construire (contenu décrit à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2007) notamment sur l'emploi des énergies renouvelables pour le chauffage et la production d'eau chaude solaire par panneaux
- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'établissement de l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique au moment du dépôt de la demande de permis de construire
- Le récapitulatif standardisé d'étude thermique simplifié mis à jour à réaliser après travaux en vue de l'établissement du document attestant de la prise en compte de la réglementation thermique (Contenu et format décrits à l'annexe 2 de l'arrêté du 11 octobre 2011)
- Définition des travaux éligibles à la génération de CEE qui seront à identifier au stade APS et mis à jour en phase DCE. Les éléments suivants seront notamment à fournir :
 - Liste et caractéristiques des travaux concernés,
 - Fiches standardisées correspondantes,
 - Évaluation des listes générées par fiche standardisée
- Les calculs pour le confort acoustique demandé suivant programme

Le candidat doit répondre obligatoirement sur l'ensemble des missions. Aucune n'est optionnelle.

ARTICLE 3 CONTRACTANT UNIQUE

(l'entreprise remplit soit l'article 3 « contractant unique », soit l'article 4 « cocontractants groupés »)

Je, soussigné, engageant ainsi la personne physique ou morale ci-après désignée, dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE"

- Nom, Prénoms du déclarant (1)
- agissant en mon nom personnel
- domicilié(e) à (2)

OU

agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés et pour le compte de la Société

- nom et raison sociale de la Société (3)
- siège social (2)
- élection de domicile
- Immatriculé à l'INSEE :
- Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- Ordre des Architectes (si architecte):

Adresse mail à laquelle les courriers seront transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du code de la commande publique

Cette adresse mail permettra des échanges électroniques entre le candidat et le maître d'ouvrage au cours de la procédure de passation du marché et de son exécution.

- (1) *Nom et prénoms*
- (2) *Adresse complète et numéro de téléphone*
- (3) *Intitulé complet et forme juridique de la société*

- Je déclare remplir les conditions d'accès à la commande publique
- J'atteste, si j'emploie des salariés, que la commande sera réalisée avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 320, L. 143-3 et R. 143-2 du Code du Travail ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ces salariés pourraient être rattachés,

- Je m'engage à produire, dans un délai de **10 jours calendaires** à compter de la date de réception du courrier me précisant que mon offre a été retenue, les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents et prouvant que j'ai satisfait à mes obligations fiscales et sociales (*dans l'hypothèse où je ne les aurais pas déjà joints à mon dossier de candidature ou à mon offre*). Faute de quoi mon offre sera rejetée.
- J'atteste n'entrer dans aucun cas d'interdictions de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 du code de la commande publique,
- Je déclare être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- J'atteste ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire (que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire) de polices d'assurances garantissant les responsabilités que j'encours (qu'elle encourt).

Les déclarations similaires des sous-traitants sont jointes en annexe au présent acte d'engagement.

ARTICLE 4 CONTRACTANTS GROUPES

(l'entreprise remplit soit l'article 3 « contractant unique », soit l'article 4 « cocontractants groupés »)

Nous, cotraitants, soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après et désignées, dans le marché sous le nom "LE MAITRE D'OEUVRE"

Mandataire :	(1)		
(ou)	agissant en mon nom personnel ;		
	agissant au nom et pour le compte de la société :	(2)	
	domicilié(e) :	(3)	
	Immatriculé sous le n° SIRET :		
(si architecte)	Ordre des Architectes :		
	Régional :		National :
1° Cotraitant :	(1)		
(ou)	agissant en mon nom personnel ;		
	agissant au nom et pour le compte de la société :	(2)	
	domicilié(e) :	(3)	
	Immatriculé sous le n° SIRET :		
(si architecte)	Ordre des Architectes :		
	Régional :		National :
2° Cotraitant :	(1)		
(ou)	agissant en mon nom personnel ;		
	agissant au nom et pour le compte de la société :	(2)	
	domicilié(e) :	(3)	
	Immatriculé sous le n° SIRET :		
(si architecte)	Ordre des Architectes :		
	Régional :		National :
3° Cotraitant :	(1)		
(ou)	agissant en mon nom personnel ;		
	agissant au nom et pour le compte de la société :	(2)	
	domicilié(e) :	(3)	
	Immatriculé sous le n° SIRET :		
(si architecte)	Ordre des Architectes :		
	Régional :		National :
4° Cotraitant :	(1)		
(ou)	agissant en mon nom personnel ;		
	agissant au nom et pour le compte de la société :	(2)	
	domicilié(e) :	(3)	
	Immatriculé sous le n° SIRET :		
(si architecte)	Ordre des Architectes :		
	Régional :		National :
5° Cotraitant :	(1)		
(ou)	agissant en mon nom personnel ;		
	agissant au nom et pour le compte de la société :	(2)	
	domicilié(e) :	(3)	
	Immatriculé sous le n° SIRET :		
(si architecte)	Ordre des Architectes :		
	Régional :		National :

- (1) Nom et prénoms
 (2) Intitulé complet et forme juridique de la société
 (3) Adresse complète et numéro de téléphone

constituons un groupement: conjoint
 solidaire

cocher une des deux cases seulement

et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représentés par
M., dûment mandaté à cet effet.

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

- Je m'engage, sans réserve et conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions complémentaires ci-après
- Je m'engage à respecter le coût prévisionnel définitif des travaux fixé conformément aux clauses du C.C.P
- J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire (que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire) de polices d'assurances garantissant les responsabilités que j'encours (qu'elle encourt).

Les déclarations similaires des sous-traitants sont jointes en annexe au présent acte d'engagement.

4.1. Avance

Une avance est accordée au titulaire du marché dont le montant du marché ou de la tranche affermie est supérieur à 50 000 euros H.T et si son délai est supérieur à 2 deux mois :

J'accepte le versement de l'avance, et m'engage à produire une garantie à première demande

Je refuse le versement de l'avance

(cocher une des deux cases seulement)

ARTICLE 5 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG-MOE, le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- L'acte d'engagement daté et signé et ses annexes
- La répartition du prix par élément de mission et, le cas échéant, entre co-traitant
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP), et ses annexes, dont l'exemplaire original détenu dans les archives de l'administration fait seul foi
- Le programme
- Les pièces générales suivantes
 - **Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG-MOE)** du 30 mars 2021 portant sur l'approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de maîtrise d'œuvre ;
 - **Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-Travaux)** du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux

Ces documents ne sont pas fournis par l'administration, ils sont réputés connus par le candidat.

ARTICLE 6 OFFRE

6.1. Mois d'établissement des prix du marché

Offre de prix, réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de **octobre 2024**.

6.2. Variation des prix

Les modalités de variation des prix sont fixées au CCP.

6.3. Montant du marché

Les travaux seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire provisoire

Nom du mandataire :	
• Domaine « BATIMENT »	
• <u>Montant de l'opération:</u> → de l'enveloppe financière affectée aux travaux HT	TF : 4 400 000 € HT TO1 : 330 000 € HT
• <u>Taux de tolérance:</u>	
n° 1 - Engagement au respect du coût prévisionnel des travaux mesuré à l'issue de la procédure de consultation des entreprises	Te1 = 3 %
n° 2 - Engagement au respect du montant des marchés mesuré après les opérations de réception	Te2 = 3%
• Taux indicatif de référence	
• Coefficient de complexité	
• Taux provisoire de rémunération	t =... ..%
• Forfait provisoire de rémunération TRANCHE FERME . Montant hors T.V.A. . T.V.A (taux 20%) . Montant T.T.C € € €
<u>Montant hors taxes du forfait TRANCHE FERME</u> (en toutes lettres):	

<ul style="list-style-type: none"> • <u>TRANCHE OPTIONNELLE 1</u> <p>Forfait provisoire de rémunération</p> <ul style="list-style-type: none"> . Montant hors T.V.A. . T.V.A (taux 20%) . Montant T.T.C 	<p>..... €</p> <p>..... €</p> <p>..... €</p>
---	--

Le montant des honoraires est ventilé par élément de mission et par co-traitant conformément à la proposition d'honoraires du maître d'œuvre, **datée et annexée à l'Acte d'Engagement (annexe 1)**.

ARTICLE 7 DELAIS D'EXECUTION

Les délais des phases d'étude et de travaux sont les suivants.

	Délais MOE	Délais validation
DIAG / ESQ	5 semaines	1 semaine
APS	5 semaines	2 semaines
APD	5 semaines	3 semaines
PRO	5 semaines	3 semaines
DCE	2 semaines	
Assistance aux marchés de travaux	2 semaines	1 semaine
DOE	8 semaines	

Les dossiers ETUDES seront remis à la Maitrise d'ouvrage **3 jours** avant la date des réunions de présentation de chaque phase.

Pour information, le délai estimé pour réaliser les TRAVAUX est évalué à 16 mois. Il comprend deux mois de préparation de chantier et 6 semaines de congés annuels. La maitrise d'œuvre peut faire valoir une rémunération complémentaire si ce délai évolue par une modification du programme de travaux augmentant l'enveloppe financière affectée aux travaux.

ARTICLE 8 PAIEMENTS

8.1. Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées au Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes précisés ci-après : *(ces informations doivent être obligatoirement inscrites par la prestataire directement dans les cases prévues à cet effet)*

NOM DU COTRAITANT	COMPTE A CREDITER
Mandataire	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet
1 ^e cotraitant	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet
2 ^e cotraitant	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet
3 ^e cotraitant	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet

4 ^e cotraitant	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet
5 ^e cotraitant	au nom de sous le numéro clé RIB à (1) code banque code guichet

8.2. Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au concepteur dans un délai de cent vingt jours (120) à compter de la date limite de réception de l'offre.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT – Signature du mandataire :

Fait en un seul original

A Le

Signature des cotraitants	
Co-traitantBET Signature et cachet du candidat	Co-traitantBET Signature et cachet du candidat
Co-traitantBET Signature et cachet du candidat	Co-traitantBET Signature et cachet du candidat
Co-traitantBET Signature et cachet du candidat	Co-traitantBET Signature et cachet du candidat

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement aux conditions suivantes :

Montant de l'Offre HT : € HT
Montant de TVA : 20 % :
Montant de l'Offre TTC : € TTC

Signature du représentant légal

A

Le